

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PICOTY ATLANTIQUE SERVICES sur la commune principale de l'AIOT 6, ZA Les Terres Rouges 17600 CORME ROYAL.

La référence de votre dossier est A-3-QMRSFU9NM et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/11/2023 à 17h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40151712300113**

Raison sociale **PICOTY ATLANTIQUE SERVICES**

Forme juridique **Etablissement Secondaire**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

6, ZA des Terres Rouges

LIEU-DIT CHAMP DE DEVANT

17600 CORME ROYAL

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Directeur Général**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PICOTY ATLANTIQUE SERVICES**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Lieu-dit Champ de Devant

6, ZA Les Terres Rouges

17600 CORME ROYAL

X : 404649

Y : 6522864

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **27/11/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation partielle de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Corme-Royal 17600 (000 , ZX , 0047)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
1435	1435-2	Stations service Gaz inflammables	DC
4718	4718-1-b	liquéfiés de catégorie 1 et DC 2	

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Pour la rubrique n° 4718-2 : - Télédéclaration n° 2016/0056 du 23 février 2016 – Bénéfice droits acquis - Télédéclaration du 9 novembre 2017 – Bénéfice droits acquis => Comme mentionné au sein des actes susvisés : cette activité n'est pas exploitée par PICOTY mais par IZARET (qui a réalisé un changement d'exploitant en 2015 : Récépissé n° 2015-0937 du 15/12/2015 et qui dispose d'un courrier en date du 16/10/2018 mentionnant le bénéfice des droits acquis). De plus cette activité relève de la rubrique n° 4718-1 et non de la rubrique 4718-2 (activité réalisée : stockage de bouteilles de gaz transportables). Cette cessation relève donc d'une erreur administrative de la part de PICOTY. L'activité doit être supprimée du suivi administratif de l'installation au profit d'IZARET. Pour la rubrique n° 1435 : Cf échanges PICOTY / DREAL du 12/10/2023 / Préfecture 11 /2023, relatifs au basculement sous le seuil de la déclaration (571 m3 > 497 m3) Gestion des déchets, produits dangereux : Cf. AMPG

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Maintien des activités suivantes au sein du site : - 1434 : Régime de la DECLARATION (remplissage, distribution de liquides inflammables, ...) - 4734 : Régime de la DECLARATION (stockage de produits pétroliers et carburants) - 1435 : NON-CLASSE (station-service)
Interdictions ou limitations d'accès au site : Uniquement cessation partielle (abaissement de seuil), respect des AMPG

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Suppression des risques d'incendie et d'explosion : Uniquement cessation partielle (abaissement de seuil), respect des AMPG

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, : Uniquement cessation partielle (abaissement de seuil), respect des AMPG

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires : Uniquement cessation partielle (abaissement de seuil), respect des AMPG

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Usage futur du site : Uniquement cessation partielle (abaissement de seuil), respect des AMPG

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Autres mesures prises ou prévues : Uniquement cessation partielle (abaissement de seuil), respect des AMPG Concernant ATTES-SECUR : Cf. Echanges PICOTY / Préfecture / DREAL concernant le cas de l'entreprise. A la date du 27/11/2023 : en attente retour officiel sur la nécessité ou non de disposer d'une ATTES-SECUR (applicabilité de l'attestation pour une installation toujours sous le régime de la déclaration, et gardant en fonctionnement une activité de station-service non classée)

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.